

2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ



LE MOT DU PRÉSIDENT

EN 2021, TOUJOURS MOBILISES CONTRE LA RÉCIDIVE

L'année 2021 a été, pour l'Îlot, celle de la pose des premières briques de son ambitieux plan de développement. C'est avec enthousiasme que j'ai accepté, en devenant président, cette mission visant à faire de l'Îlot un acteur d'envergure nationale en matière de réinsertion de personnes ayant connu la prison ou encore sous main de justice. A horizon 2026, l'Îlot a pour ambition de quadrupler le nombre de bénéficiaires, de s'implanter sur de nouveaux territoires, d'innover dans les actions d'accompagnement et de répondre par des dispositifs adaptés aux besoins du monde pénitentiaire.



Félix DE BELLOY
Président de l'Îlot

L'Îlot veut se développer car ces besoins, qui concernent un public très marginalisé et exposé à la récidive, sont immenses. Chaque année, ce sont 90 000 personnes qui sortent de prison, soit environ 300 par jour ouvré ! Aujourd'hui, près d'un tiers d'entre elles récidivent dans l'année de leur sortie. Si nous pouvions assurer la réinsertion de 60% de ces dernières, donc leur éviter un retour en prison, l'État économiserait plus de 500 millions d'euros par an. Une récidive, c'est souvent de nouvelles victimes. Et c'est toujours un échec pour la personne condamnée, pour le système judiciaire, et pour la société tout entière. La récidive doit et peut être évitée, et il faudrait s'interroger tout autant sur les conditions de sortie que sur les conditions de détention. Les dispositifs alternatifs aux peines d'emprisonnement (bracelet électronique, semi-liberté, liberté conditionnelle, etc.) ont fait la démonstration de leur efficacité : le taux de récidive à 5 ans est de 63% pour les sortants en « sortie sèche », contre 39% pour ceux qui bénéficient d'une mesure de liberté conditionnelle par exemple.

Pour réussir à se réinsérer, il est nécessaire d'être stabilisé sur quatre piliers : le logement, l'emploi, la santé et les liens sociaux et familiaux. Pour y parvenir, il faut créer autour de la personne un écosystème adapté à ses problématiques. C'est exactement ce que notre association leur apporte : un accompagnement global avec la possibilité d'un logement, d'un emploi ou d'une formation, d'un suivi de soins, d'une vie sociale. Et cela fonctionne ! Les personnes accompagnées ont deux fois moins de risque de récidiver. L'investissement est donc doublement gagnant. Il est capital de déployer notre plan de développement, afin d'offrir à davantage de personnes, sortant de prison ou sous main de justice, l'opportunité de bénéficier d'un accompagnement « l'Îlot ».

2021 a été une année riche par la diversité des projets qu'elle a initiés. En premier lieu, dans la continuité des projets immobiliers annoncés en 2020, ont débuté deux chantiers d'ampleur : la transformation du bâtiment à Fontenay-sous-Bois qui accueillera au printemps 2022 les résidents du CHRS Val-de-Marne, et la rénovation du CHRS Chemin Vert, dont la fin est prévue en 2024.

L'Îlot s'est par ailleurs clairement positionnée dans le champ de la réinsertion par le retour à l'emploi. Tout d'abord en accompagnant dès l'exécution de la peine les personnes sous main de justice dans la construction de leur projet professionnel. Cela a été le cas avec la mise en œuvre de TIG pédagogiques, s'appuyant sur 15 années d'expériences de l'Îlot dans l'accueil de « Tigistes » dans ses établissements. Expertise reconnue puisqu'une convention nationale avec l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP) a été signée en juillet dernier. En octobre 2021, l'Îlot a été lauréate de l'appel à projets lancé par le ministère du Travail pour ses projets de chantiers d'insertion dans le département de la Seine-Saint-Denis, dans le domaine agricole et du codage informatique. De nouvelles formations et possibilités de réinsertion s'offrent à ceux que nous accompagnons dans leur retour au sein de la société. Plus de la moitié de ces personnes sortent de nos dispositifs, ou centres d'hébergement, avec un logement, un travail ou une formation. Réintégrer la société devient concret.

C'est pour cela que le soutien de nos donateurs et partenaires est si important. C'est grâce à cela et aussi au dynamisme, au professionnalisme et au dévouement de tous les salariés et bénévoles de l'Îlot que nous pouvons continuer à guider chaque année des hommes et des femmes dans le chemin de la désistance. Je tiens à les remercier tous, donateurs, partenaires, salariés et bénévoles, pour cette énergie qu'ils insufflent à notre cause. C'est en faisant ensemble le choix de la réinsertion que nous lutterons efficacement et durablement contre la récidive.

LEXIQUE

Contrôle judiciaire

Dans l'attente de son jugement, la personne mise en examen est soumise à quelques obligations : interdiction de conduire, de rencontrer certaines personnes ou de fréquenter un type de lieux, obligation de soins... Il s'agit d'une mesure alternative à la détention provisoire.

Désistance

La désistance est le processus par lequel une personne sort de la délinquance ou de criminalité.

Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE) anciennement « placement sous surveillance électronique » (PSE)

La DDSE est une peine qui peut être prononcée à titre d'exécution d'une peine par le tribunal correctionnel ou à titre d'aménagement d'une peine d'emprisonnement ferme. Un bracelet électronique est posé et permet la surveillance de la personne qui s'engage à rester à son domicile (ou hébergée dans une association comme l'Îlot) à certaines heures fixées par le juge (par exemple de 19 h à 8 h du matin). Si elle sort en dehors des heures fixées, un surveillant pénitentiaire est aussitôt averti par une alarme à distance.

Juge d'application des peines (JAP)

Juge ayant en charge de déterminer les modalités d'exécution des peines restrictives ou privatives de liberté et de veiller à leur exécution, en prison ou à l'extérieur.

Libération conditionnelle (LC)

La personne détenue est remise en liberté avant la fin de sa peine ; elle n'est plus « sous écrou ». Cet aménagement de peine sans écrou est assorti de certaines obligations destinées à prévenir la récidive.

Personne placée sous main de justice (PPSMJ)

Se dit d'une personne qui exécute une peine en milieu fermé (la prison) ou en milieu ouvert (aménagement de peine, peine alternative ou peine complémentaire à la prison) ou qui, dans l'attente de son jugement, est placée en détention provisoire (ou bénéficie d'une alternative comme le contrôle judiciaire).

Placement à l'extérieur (PE)

Pour travailler, être soignée ou mener à bien un projet d'insertion, la personne détenue est autorisée à quitter à certaines heures son lieu d'hébergement (situé dans un centre de formation, de santé, ou une association conventionnée par le SPIP). Il s'agit d'un aménagement de peine « sous écrou » au cours duquel elle est soumise à certaines obligations et peut bénéficier de mesures d'assistance pour ses démarches d'insertion.

Semi-liberté

La semi-liberté est un aménagement de peine sous écrou qui permet à une personne condamnée de quitter l'établissement pénitentiaire afin d'exercer une activité ou une recherche professionnelle, une formation ou de s'investir dans un projet de réinsertion. Chaque jour, l'activité terminée, la personne est incarcérée dans un centre de semi-liberté ou dans un quartier spécifique de l'établissement pénitentiaire.

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

Le SPIP, service déconcentré de l'administration pénitentiaire au niveau départemental, intervient à la fois en prison et à l'extérieur, auprès des personnes ayant des obligations judiciaires à respecter. Il a une mission de contrôle et d'appui à la réinsertion, dans un objectif de prévention de la récidive.

Sortie positive

Personne sortant d'un établissement de l'Îlot avec des perspectives d'emploi, de formation ou de logement.

Suivi socio-judiciaire (SSJ)

La personne condamnée à un suivi socio-judiciaire, comme peine principale ou complémentaire à la prison, doit respecter diverses obligations destinées à prévenir la récidive : obligation de soins, etc. Parmi ces obligations peut figurer le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Sursis probatoire

La loi du 23 mars 2019 de réforme pour la justice fusionne la contrainte pénale, le sursis avec mise à l'épreuve et le sursis-TIG en une unique mesure de probation : « le sursis probatoire ». Ce nouveau sursis reprend le mécanisme du sursis avec mise à l'épreuve, mais en permettant son adaptation aux circonstances et à la personnalité de la personne condamnée.

Travail d'intérêt général (TIG)

Le travail d'intérêt général est un travail non rémunéré réalisé par une personne condamnée, majeure ou mineure de plus de 16 ans, et volontaire. Il permet de sanctionner la personne condamnée, mais d'éviter l'effet désocialisant de l'emprisonnement et de favoriser son insertion sociale. Un TIG peut être prononcé pour les délits punis d'une peine d'emprisonnement et pour certaines contraventions de cinquième classe ; mais également en cas de mise à l'épreuve dans le cadre d'une peine d'emprisonnement avec sursis, la mesure est alors appelée « sursis TIG ».

SOMMAIRE

- 4 Lexique
- 6 2021 en images
- 8 L'Îlot en bref : chiffres clés de 2021
- 10 Le public justice, une priorité pour l'Îlot depuis plus de 50 ans
- 12 Un toit pour se reconstruire
 - 14 CHRS Chemin Vert
 - 15 CHRS les Augustins
 - 16 CHU la Passerelle
 - 17 CHRS Thuillier
 - 18 CHRS Val-de-Marne
 - 19 L'intermédiation locative
- 20 Se réinsérer par l'emploi
 - 22 Les Ateliers de l'Îlot
 - 23 Les Ateliers Qualification-Insertion
 - 24 Les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi
- 26 L'accès aux soins, un pilier pour se réinsérer durablement
- 28 L'Îlot en bref : ressources humaines et financières
- 30 Perspectives : le déploiement du plan stratégique

2021 EN IMAGES



JANVIER

DÉBUT DES TRAVAUX A FONTENAY-SOUS-BOIS

Ce bâtiment commence sa transformation et sa rénovation pour créer 43 logements, sous le pilotage du bailleur social 3F. L'emménagement des résidents de l'Îlot Val-de-Marne (situé aujourd'hui à Vincennes et Villiers) est prévu pour la fin de l'été 2022.

MAI

VACCINATION DES RÉSIDENTS

Afin de participer à la dynamique collective de lutte contre la Covid 19, l'Îlot a mené une campagne de vaccination, pour ses résidents et ceux d'autres établissements sociaux de la ville d'Amiens.

AVRIL

RÉOUVERTURE DE L'ÎLOT GOURMAND

Après des mois de fermeture due aux restrictions sanitaires, toute l'équipe de l'Îlot Gourmand a été ravie de pouvoir à nouveau ouvrir ses portes et accueillir ses clients dans un cadre à la décoration renouvelée.

JUIN

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT

Marqué par son action auprès des jeunes en difficulté, dont certains ont connu la prison, Félix de Belloy rejoint dès 2009 l'Îlot, en tant qu'administrateur. Les missions de réinsertion de l'association entrent en résonance avec son expérience et sa volonté d'agir pour une société plus juste et plus inclusive. Aujourd'hui nommé président de l'Îlot, il en assurait la vice-présidence depuis 2019.



JUILLET

SIGNATURE DE LA CONVENTION NATIONALE ATIGIP

L'Îlot et l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP) ont signé une convention nationale pour l'accueil au sein de l'association de « Tigistes », les personnes condamnées à un TIG. Une reconnaissance de l'accompagnement de ce public que l'Îlot mène depuis plus de 15 ans.

SEPTEMBRE

TRI SÉLECTIF AU CHRS DE THULLIER

L'équipe de ce centre a organisé des journées de sensibilisation à l'importance de trier leurs déchets pour ses 45 résidents. L'enjeu était par ailleurs de préparer ces futurs locataires d'un logement autonome à se comporter conformément aux règles de vie commune.



OCTOBRE

L'ÎLOT LAURÉATE DANS LE 93

L'Îlot a remporté l'appel à projets lancé au printemps 2021 par le ministère du Travail pour ses projets de chantiers d'insertion dans le département de la Seine-Saint-Denis dans le domaine agricole et du codage informatique.

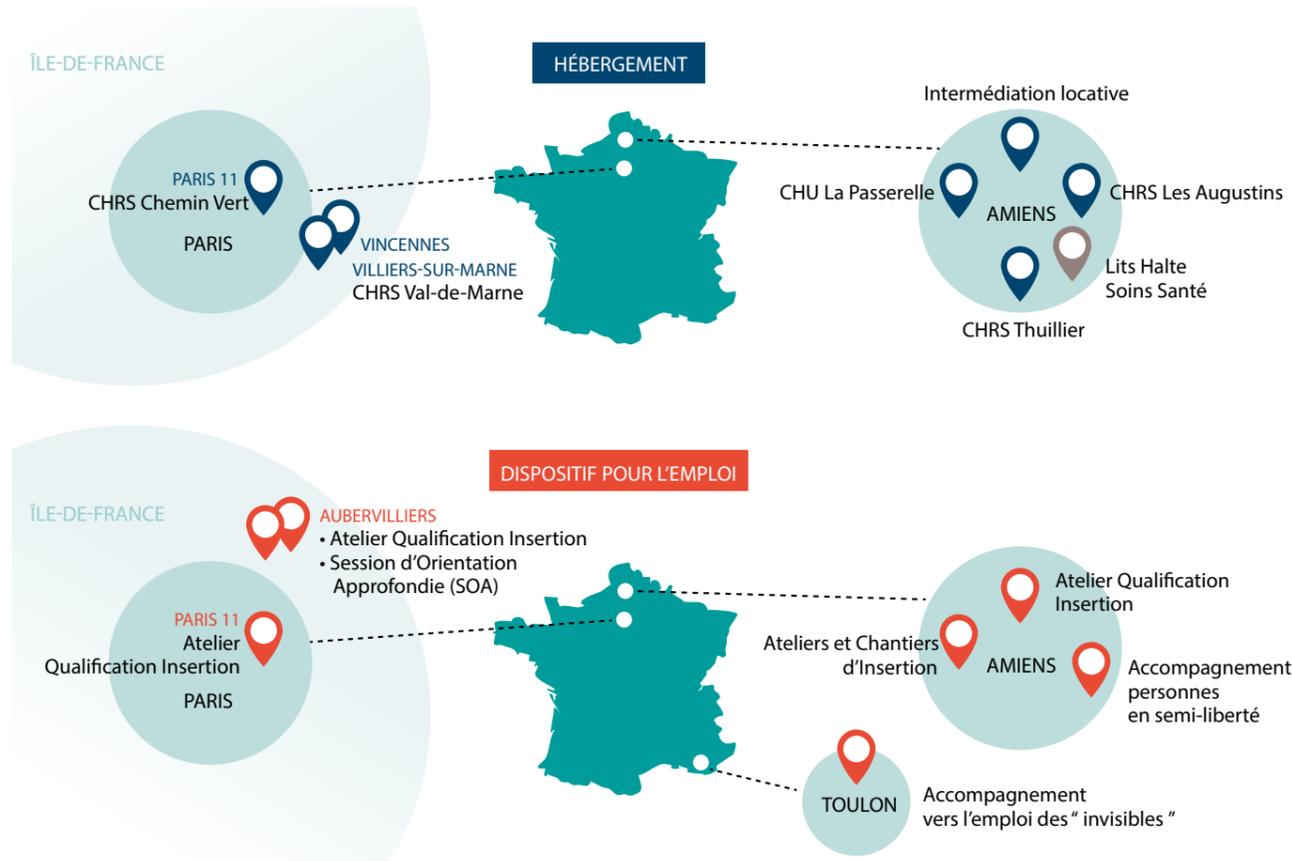
DÉCEMBRE

JOURNÉE SOLIDARITÉS DE SALESFORCE

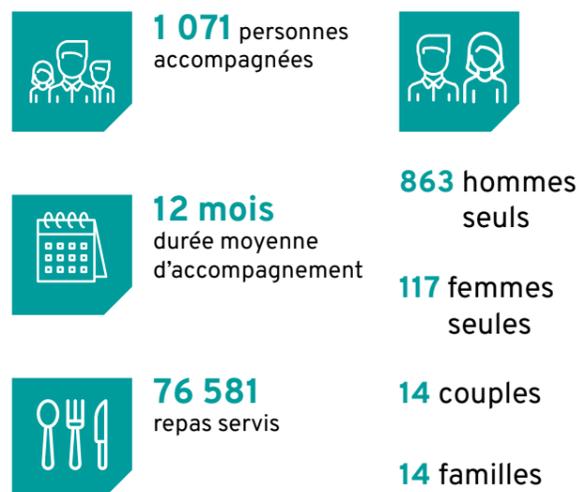
Cette année, dans le cadre de leur journée de solidarité, des salariés de l'entreprise Salesforce sont venus donner un joyeux coup de peinture dans notre CHRS l'Îlot-Val-de-Marne de Vincennes, destiné à accueillir à compter de l'été 2022 une partie des résidents du CHRS Chemin Vert le temps de la rénovation de cet établissement. Un grand merci à eux !

L'ÎLOT EN BREF

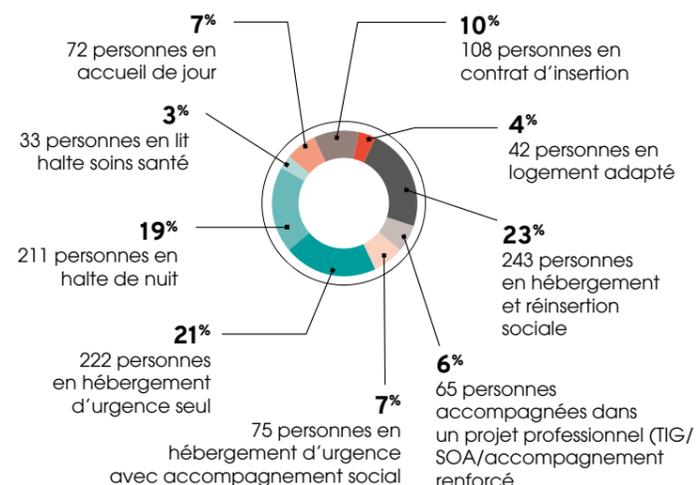
Créée en 1969, l'Îlot accueille, héberge et accompagne vers la réinsertion des personnes en grande détresse, en particulier lorsqu'elles sortent de prison ou qu'elles sont encore sous main de justice. L'association les suit dans leur démarche personnelle et volontaire pour retrouver une place dans la société, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.



CHIFFRES CLÉS



9 modalités d'accueil et d'accompagnement ont été déployées dans nos différents établissements :



ACCOMPAGNER LE PUBLIC JUSTICE

L'association a développé une expertise reconnue par les acteurs publics (Administration pénitentiaire, acteurs de l'emploi et des affaires sociales) dans l'accompagnement des personnes sortant de prison ou sous main de justice.

Pour mener à bien ce travail pendant et après la prison, nous travaillons conjointement avec l'Administration pénitentiaire avec qui nous signons des conventions, régulièrement renouvelées. Reconnue comme un partenaire sérieux et historique, l'Îlot a signé en juillet 2021 avec l'ATIGIP une convention nationale, assortie d'une habilitation nationale pour l'accueil et l'accompagnement vers la réinsertion au sein de l'association de personnes condamnées à un TIG.

L'enjeu est de taille puisque :

- un peu plus de **235 000 personnes** sont suivies par l'Administration pénitentiaire, dont les deux tiers exécutent leur peine en dehors de la prison.
- 63%** d'entre elles récidivent dans les cinq ans, faute d'avoir pu être réintégrées dans la société.

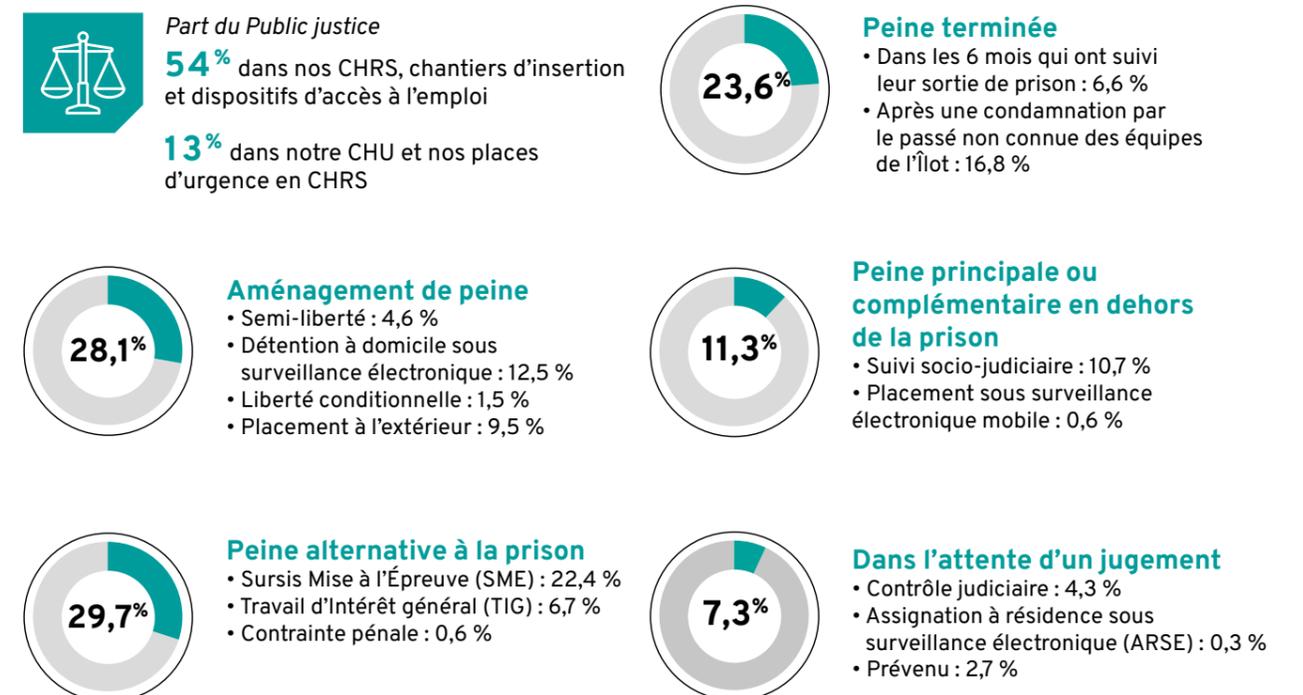
Pour répondre à cet enjeu, l'Îlot est convaincue qu'il est essentiel de construire la réinsertion au plus tôt de l'exécution de la peine pour prévenir la récidive. Dès qu'elles le peuvent, nos équipes rencontrent les personnes incarcérées pour préparer avec elles leur sortie et les conditions d'accueil dans un de nos CHRS ou chantier d'insertion. L'explication de nos différents dispositifs leur permet de se projeter et de voir si leur projet est en adéquation avec ce que peut leur offrir l'Îlot.

Ainsi, depuis plus de 50 ans, nous avons tissé des liens étroits et de confiance avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) qui orientent nos futurs résidents ou salariés en insertion. Nous travaillons en proximité et construisons avec les SPIP des projets d'accompagnement innovants pour les personnes en aménagement de peine : ce fut le cas en 2005 puisque notre CHRS de Chemin Vert fut le premier à recevoir des personnes sous bracelet électronique, et plus récemment en 2020 avec notre dispositif d'accompagnement vers l'emploi de personnes en semi-liberté pendant le temps passé hors les murs.

1. Chiffres Ministère de la Justice au 01/01/2021
2. Chiffres Ministère de la Justice 2018

CHIFFRES CLÉS JUSTICE

Depuis sa création, l'Îlot donne la priorité au public justice



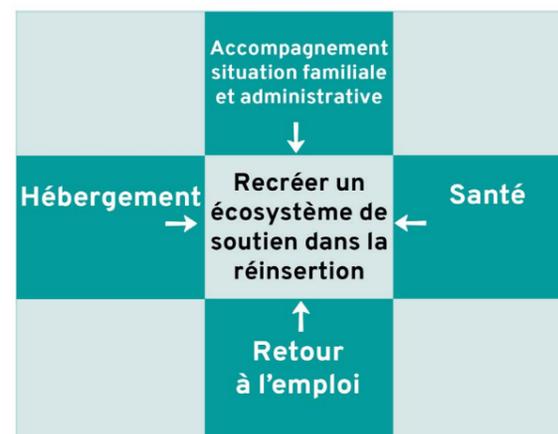
LE PUBLIC JUSTICE, UNE PRIORITÉ POUR L'ÎLOT DEPUIS PLUS DE 50 ANS

En 1969, l'Îlot ouvrait sa première maison d'accueil pour des hommes sortant de prison selon la vocation première fixée à l'association. Depuis plus de 50 ans, nous continuons d'accueillir ces hommes, et ces femmes, qui ont connu la prison ou sont sous main de justice. La prise en charge que nous leur apportons ne cesse de se développer, pour accompagner les évolutions de la justice et surtout leur offrir un cadre et un suivi des plus pertinents.

POURQUOI ACCOMPAGNER LE PUBLIC JUSTICE ?

Les personnes sortant de prison sont souvent très abîmées par leur incarcération : aggravation de la pauvreté, des addictions, problèmes de santé mentale, perte de lien avec la société, la famille, le réseau professionnel, etc.

C'est un ensemble de difficultés, propres à chacune, qui doit être résolu pour pouvoir se réinsérer. La réintégration de ces personnes est un enjeu majeur pour notre société. Mais cela nécessite d'être stabilisé sur quatre piliers : le logement, l'emploi, la santé, les liens sociaux et familiaux. Pour y parvenir, l'Îlot est convaincue **qu'il est essentiel de créer autour de la personne un écosystème adapté à ses problématiques. Pour cela, l'Îlot aborde chacune d'entre elles dans son individualité et sa globalité.** Le but de cet accompagnement « sur mesure » : éviter la récidive. Les chiffres sont éloquents : le risque de récidive est de 63% en sortie « sèche » (sans accompagnement), contre 34 % si la personne a exécuté un TIG ou 39% pour la personne en liberté conditionnelle². Pourquoi ? Parce qu'il y a eu un accompagnement global, clé de la réinsertion.



UN TOIT, LA PREMIÈRE NÉCESSITÉ

Pour les personnes qui ont connu la détention, rien ne les attend au sortir de la prison, trouver un hébergement est aussi indispensable que peu aisé. Notre CHU la Passerelle joue là un précieux rôle d'accueil. En 2021 à la demande du SPIP, cet établissement a procédé à 18 domiciliations de personnes au sortir d'incarcération.

Pour pouvoir envisager un aménagement de peine ou une peine alternative, le JAP s'assure que la personne pourra bénéficier d'un cadre adapté, c'est à dire un hébergement et un suivi. Les CHRS, qui offrent plus qu'un simple toit, correspondent à cette attente. Ainsi en 2021, ce sont 33 personnes en aménagement de peine, adressées par le SPIP d'Île-de-France qui ont été admises au CHRS Chemin Vert, et 16 adressées par le SPIP de la Somme au CHRS les Augustins. **Ce public nécessite un accompagnement spécifique.** Notamment, pour les personnes en placement à l'extérieur (PE) pour lesquelles les équipes des CHRS ont en effet l'obligation de contrôler les horaires d'entrées et de sorties. Le résident est tenu de respecter les horaires indiqués dans le jugement ou, à défaut, les horaires du règlement de fonctionnement du CHRS. Ce contrôle se fait par des signatures quotidiennes de sortie et de retour au CHRS. **Cette obligation est transformée par le travailleur social en sensibilisation de la personne en PE aux enjeux de l'aménagement de sa peine.** En cas de non-respect de ces obligations, un signalement doit être adressé au SPIP.



FAVORISER LE RETOUR A L'EMPLOI POUR SE RÉINSÉRER

Pour être autonome il est indispensable de pouvoir subvenir à ses besoins, donc avoir un emploi. Mais le public justice que nous accueillons en est très éloigné. La population carcérale est moins qualifiée que l'ensemble de la population (64% a un niveau collège ou inférieur et 10,9% est en situation d'illettrisme²). A cela s'ajoute l'illectronisme, un véritable frein à la réinsertion alors qu'aujourd'hui ne pas savoir se servir d'un ordinateur et d'internet coupe des services administratifs et des sites d'offres d'emploi. Aussi, tous les établissements de l'Îlot évaluent **les savoirs de base de s bénéficiaires, dans le but de leur permettre d'acquérir les fondamentaux** : parler et écrire français, naviguer un minimum sur internet, gérer les démarches administratives ... toutes ces choses qui, lorsqu'elles ne sont pas acquises, se révèlent être un frein pour se réinsérer dans la société.

Les CIP, Conseillers en insertion professionnelle, jouent également un rôle très important dans cette prise d'autonomie. Par exemple, au CHRS l'Îlot Val-de-Marne, **l'arrivée d'une CIP a été très bénéfique.** Sa présence au sein des structures a permis aux résidents sortis du marché de l'emploi d'être reçus pour un suivi emploi hebdomadaire dans un endroit qu'ils connaissent, d'être rassurés et de ne pas craindre le regard des autres. L'accompagnement de la CIP leur a permis de reprendre confiance en eux, de connaître les outils pour effectuer leurs recherches d'emplois, de redevenir acteurs dans leur propre parcours.

Que ce soit en aménagement de peine ou en sortie de prison, **le retour à l'emploi est un chantier important pour l'Îlot.** Pour ce faire, l'association a développé toute une palette de dispositifs allant de la simple construction d'un projet professionnel à l'emploi en contrat à durée déterminée d'insertion. Ils permettent de transformer une sanction en une ouverture vers l'avenir. **Là encore, le soutien et l'accompagnement des équipes de l'Îlot jouent un rôle précieux.**

50% des personnes ayant quitté le CHRS en 2021 ont trouvé un emploi ou une formation

RENDRE LES SOINS ACCESSIBLES

Au-delà de la problématique du niveau scolaire, l'aggravation de la santé mentale due à l'incarcération et l'enfermement est un autre obstacle au retour dans la société. C'est en cela que **la mise en place d'un suivi de soins est aussi une condition pour pouvoir retrouver un emploi.** Un aspect que les équipes de l'Îlot mettent au centre de l'accompagnement qu'elles dispensent aux bénéficiaires, grâce à des ressources internes et à un solide réseau de partenaires sanitaires et associatifs. Il faut amener les bénéficiaires à réintégrer un parcours de soins de droit commun.

Un toit, un véritable projet professionnel, une santé mentale recouvrée c'est ce qui permet de renouer des liens sociaux et familiaux, **c'est ce qui permet de retrouver une place au sein de la société, de tourner le dos à la récidive.**

2. Chiffres Ministère de la Justice 2018

L'ACCUEIL ATTENTIF DES FEMMES

Bien que les femmes incarcérées soient minoritaires (3,3% au 1er janvier 2021), elles sont la plupart du temps marginalisées. Leurs sorties de détention, moins préparées, font d'elles des personnes stigmatisées par les représentations sociales. C'est pourquoi, les CHRS Thuillier et Val-de-Marne souhaitent favoriser leur accueil afin de leur apporter un cadre sécurisant, les équipes sont attentives à de possible violences conjugales et leur prodiguent un accompagnement social personnalisé. Prendre en charge un maximum de femmes sortant de prison ou sous main de justice fait partie de l'expertise de l'Îlot, reconnue par ses partenaires du monde pénitentiaire.



UN TOIT POUR SE RECONSTRUIRE

La mission historique de l'Îlot est l'accueil et la mise à l'abri, de personnes sans solution de logement, en priorité lorsqu'elles sortent de prison ou sont sous main de justice. Aujourd'hui, l'Îlot continue d'héberger mais en travaillant l'autonomie et la réinsertion des personnes accueillies. Pour répondre à cette logique d'insertion et aux besoins propres à chacun, nous avons mis en place toute une palette de modalités d'hébergement : urgence, réinsertion, logements en ville, intermédiation locative.

Nous accueillons des femmes, des hommes, des couples, des familles. Grâce aux conventions signées avec l'Administration pénitentiaire, nous sommes habilités à recevoir des personnes en aménagement de peine qu'elles soient placées en détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), en placement à l'extérieur (PE), en travail d'intérêt général (TIG), ou libération conditionnelle (LC).

NOS ÉTABLISSEMENTS ET DISPOSITIFS

Notre association gère quatre CHRS, qui, comme leur nom l'indique, sont des **centres d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement social** pour aider les personnes à retrouver leur place dans notre société. Ils accueillent de façon temporaire des personnes en situation précaire aux profils différents, en donnant la priorité à celles et ceux qui ont connu la prison ou sont encore sous main de justice. Ce sont des dispositifs d'hébergement collectif, comportant des parties privatives et des parties communes.

En 2021 les travaux de rénovation de nos CHRS franciliens, avec le regroupement à Fontenay-sous-Bois des deux sites de CHRS Val-de-Marne et l'entière rénovation du CHRS Chemin Vert ont débuté. La fin des travaux est prévu pour l'été 2022 pour le premier et 2024 pour le second.

Des modalités d'accueil variées sont proposées pour offrir une solution adaptée à chacun :

- pour les personnes les plus désocialisées, des places de pensions de famille ou des places dites de « stabilisation » car le fonctionnement est souple, autorisant notamment les allées et venues, les visites de proches, avec un seuil de tolérance élevé vis-à-vis des comportements individuels ;
- pour les familles qui connaissent de graves difficultés ou des personnes seules en peine aménagée ou alternative, des places de CHRS où l'élaboration d'un projet de réinsertion personnalisé est au cœur de l'accompagnement prodigué par les équipes de l'Îlot.

Notre CHU d'Amiens, la Passerelle, accueille en urgence des personnes sans domicile, notamment celles sortant de prison, sans solution de logement

et ayant besoin d'une domiciliation, grâce à une convention signée avec le SPIP. La journée, **un accueil de jour permet aux femmes et aux hommes de prendre un repas chaud, une douche, de parler avec un travailleur social** s'ils le souhaitent. Les orientations sont effectuées par le SIAO pour tout ce qui concerne l'urgence et la mise à l'abri, et par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) pour le public justice quittant la maison d'arrêt d'Amiens. Une halte de nuit vient compléter ce dispositif d'urgence, notamment lors de périodes hivernales.

Le CHU propose des places avec accompagnement socio-éducatif pour des personnes accueillies plus longuement car volontaires dans leur souhait de se réinsérer et de sortir de la rue.

Pour les personnes plus proches de l'autonomie, deux dispositifs viennent compléter notre action de réinsertion par le logement :

- **L'intermédiation locative** à Amiens, où des personnes très proches de l'autonomie sont logées dans des T1 ou T2, ayant le statut de sous locataires, elles bénéficient d'un accompagnement social vers une solution pérenne de logement ;
- **Des logements en diffus**, comme c'est le cas à Montreuil où un logement en colocation est rattaché au CHRS Val-de-Marne, et à Paris et Aubervilliers dans le cadre du relogement de 50% des résidents du CHRS de Chemin Vert pendant les travaux de rénovation qui ont débuté en 2021.



L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF

L'hébergement s'accompagne systématiquement d'un appui socio-éducatif et administratif. Excepté pour les personnes hébergées en journée ou pour une nuit dans notre CHU, toute personne accueillie dans un établissement de l'Îlot sera suivie par un travailleur social pour élaborer avec elle un projet individualisé et travailler sa réinsertion. L'accompagnement que nous proposons est à la fois individuel, pour s'adapter au rythme et aux besoins de chacun, et collectif, pour aider chacun à nouer des liens familiaux et sociaux. Nos équipes sont aussi épaulées par des bénévoles, dont le concours est précieux.

360

personnes hébergées en réinsertion en 2021

592

personnes hébergées en urgence en 2021

	CHRS LES AUGUSTINS	CHRS CHEMIN VERT	CHRS VAL-DE-MARNE	CHRS THUILLIER	CHU LA PASSERELLE
Places d'hébergement de réinsertion	20	60	37	48	-
Places en pension de famille	20	-	-	-	-
Logements en IML	14	-	-	-	-
Places d'urgence	2	-	6	17	65
Nos résidents en 2021					
Personnes hébergées et accompagnées	132	85	44	137	592
Personnes sortant de prison ou sous main de justice	59%	100%	7%	6%	15%
Personnes ayant effectué leur TIG au sein de l'établissement	9	-	-	3	2
Âge moyen (personnes majeures)	46 ans	39 ans	39 ans	41 ans	36 ans
Durée moyenne du séjour	11 mois	19 mois	19 mois	11 mois	-
Leur réussite :					
• Personnes sorties avec un logement	52%	62%	80%	58%	-
• Personnes sorties ayant trouvé un emploi ou une formation	19%	28%	53%	48%	-

IML : Intermédiation Locative
TIG : Travail d'intérêt général

CHRS CHEMIN VERT

Installé au cœur du 11^e arrondissement de Paris, le CHRS Chemin Vert accompagne vers l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle, des hommes sortant de prison ou sous main de justice, en particulier des hommes sous surveillance électronique et en placement à l'extérieur. En chambre individuelle, studio ou logement en diffus, le CHRS peut accueillir 60 hommes seuls.

2021 devait être l'année du renouveau pour le CHRS Chemin Vert, avec le début des travaux du Bâtiment A de l'établissement. Mais si les travaux de démolition ont bien eu lieu, la crise sanitaire, l'envolée des prix des matières premières, le relancement d'un appel d'offres par le bailleur social (afin de minimiser l'augmentation des coûts du chantier) et le processus administratif avec la mairie de Paris qui a été retardé en conséquence, ont reporté les travaux de rénovation au printemps 2022.

Néanmoins ce retard n'a pas impacté la capacité d'accueil de ce CHRS grâce au plan de relogement de **30 résidents en hébergements en diffus**. Si 30 places en collectif sont restées dans le bâtiment B du CHRS dans le 11^e arrondissement (les travaux concernent dans un premier temps que le bâtiment A), les 30 autres places ont été réparties dans le 13^e et à Aubervilliers. Celui-ci a continué à se déployer dans le courant du 1^{er} trimestre 2021 avec la mise à disposition de logements en ville pensés en « colocation ».



L'ouverture de places de logement en diffus a modifié la pratique de l'équipe socio-éducative. Les référents sociaux s'interrogeaient sur le fait que **le maintien du lien avec les résidents** se distende du fait de l'éloignement géographique imposé. Aussi deux antennes dédiées aux permanences et aux entretiens individuels avec les résidents ont été ouvertes à proximité des hébergements du 13^e et d'Aubervilliers. Cela a permis d'établir des contacts réguliers avec les commerçants et le gardien de la loge pour s'assurer qu'il n'y ait pas de problème de voisinage et bien sûr **répondre aux besoins des personnes accompagnées par l'îlot**. Ces personnes étant toutes passées par la case prison ou en placement à l'extérieur, leur réinsertion nécessite une très grande écoute et disponibilité des éducateurs sociaux. Car l'expérience carcérale renforce le sentiment de rupture et de perte de confiance.

Les travailleurs sociaux ont ainsi proposé aux résidents du CHRS qui étaient engagés dans une activité professionnelle stable et autonome de rejoindre un appartement. La plupart l'ont accepté. Ils y ont vu une opportunité de pouvoir vivre « comme tout le monde ». Cet accompagnement en hébergement en diffus a été pensé **comme une étape vers la sortie du CHRS et un pas de plus vers la désistance**.

30 résidents ont été hébergés en logement en diffus

Sur l'hébergement dans le diffus

« D'ailleurs j'ai pu noter comment chacun s'est approprié les lieux : là par l'ajout de mobilier personnel (en plus de celui que nous fournissons), ici par l'organisation même des tâches communes (ménages, préparation des repas...). Certains paient leur PAF* par virement, à la manière d'un loyer de droit commun. »

*PAF, Participation Aux Frais

Pascal FOURCADE – Travailleur social

CHRS LES AUGUSTINS

Implanté dans le centre-ville d'Amiens, cet établissement peut accueillir 56 hommes seuls, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle. Il donne priorité aux personnes sortant de prison ou sous main de justice.

Malgré la poursuite de la pandémie et des complications qui en ont découlé, 2021 a été l'année de la consolidation des deux projets engagés en 2020 : l'intermédiation locative et le placement à l'extérieur.

En complément de l'accompagnement social prodigué pour rétablir une situation administrative, l'accès aux soins et retisser les liens sociaux et familiaux, l'équipe socio-éducative et la conseillère en insertion professionnelle (CIP) travaillent ensemble pour soutenir dans leur projet professionnel les résidents qui ne sont pas éligibles aux services de Pôle Emploi. Cet accompagnement personnalisé vise à permettre aux résidents d'élaborer un plan d'actions, se projeter dans un avenir et s'inscrire dans un parcours d'accès à l'emploi, dans un terme parfois court, quand d'autres nécessiteront un temps plus long. Pensé accompagnement sur-mesure, il les aide à surmonter les difficultés telles que la rédaction et l'envoi de CV et lettres de motivation, la mise à jour de l'espace personnel Pôle Emploi, la recherche de formations, d'offres d'emploi, la bonne pratique des relances d'un réseau, etc.

Parmi les personnes qui sont sorties des dispositifs d'hébergement et de réinsertion sociale du CHRS les Augustins, **un quart d'entre elles étaient en emploi ou en formation**.

Tranche de vie

Monsieur F. a été accueilli au CHRS les Augustins en mai 2021, dans le cadre d'un aménagement de peine sous la forme d'une DDSE. L'équipe a tout d'abord réalisé un accompagnement administratif, puis la CIP l'a aidé à entrer en formation professionnelle conventionnée par le Conseil Régional des Hauts-de-France pour préparer au titre professionnel de cuisinier avec l'institut de formation AFEC. Etant donné sa mobilisation et le bon déroulement de ses stages, il a pu obtenir son titre professionnel et ainsi occuper plusieurs CDD dans différents restaurants d'Amiens. En septembre 2021, Monsieur F. a concrétisé son projet en obtenant un CDI dans un restaurant, dans lequel il exerce encore aujourd'hui. Nous avons parallèlement axé notre accompagnement vers une solution en logement autonome. Avec l'accord du Juge d'Application des Peines, Monsieur F. a procédé à la signature d'un bail pour un logement social le 22 octobre 2021.

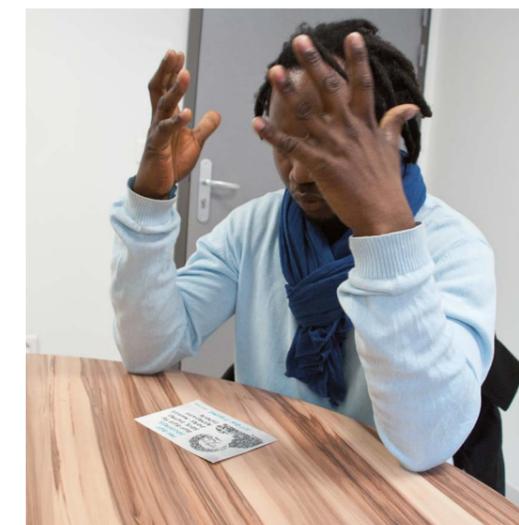
La fin de prise en charge au sein de l'îlot les Augustins a été effective le même jour après un séjour de six mois.

56%

des personnes hébergées sortaient de prison ou bénéficiaient d'un aménagement de peine

« Avec l'équipe de travailleurs sociaux, notre rôle consiste à accompagner les résidents dès leur arrivée. Près de 60% des personnes accueillies viennent de la justice : ils sortent d'incarcération ou sont sous main de justice. Nous les accueillons avec attention et bienveillance, ils ont « le gîte et le couvert » en quelque sorte. Notre équipe est également composée d'un assistant social et d'éducateurs spécialisés qui proposent un accompagnement personnalisé. Le but est de nous rapprocher au plus près de leurs souhaits et de leurs projets afin d'évaluer avec eux ce qui est réalisable. Nous essayons de les amener à se réinsérer, à entrer dans une vie sociale afin qu'ils puissent nous quitter en ayant acquis des repères. »

Dolorès VERNEDE - éducatrice spécialisée



CHU LA PASSERELLE

Le Centre d'hébergement d'urgence la Passerelle, à Amiens, assure l'accueil de jour et l'hébergement d'urgence de personnes en très grande difficulté sociale, sans abri ou sans domicile fixe. Plus de 20 000 nuitées sont disponibles par an.

Situé à Amiens, la Passerelle est le plus grand Centre d'hébergement d'urgence (CHU) de la Somme. Une partie de son public a un passé carcéral ou est encore sous main de justice. En 2021, nous avons domicilié 18 personnes à la demande du SPIP d'Amiens. Par ailleurs, grâce à une convention justice avec ASECJA-AYL (service d'Action Socio-Educative du Champ Judiciaire d'Amiens-Association Yves Le Febvre), relative à l'hébergement des auteurs de violences conjugales et intra familiales dans le département de la Somme, 5 personnes ont été prises en charge par la Passerelle. Au détour des échanges avec les personnes accueillies en journée, l'équipe socio-éducative découvre régulièrement des passés carcéraux restés sous silence. Elle reprend alors contact avec le SPIP en milieu ouvert pour faire le point, puis sensibilise la personne concernée au respect de leurs obligations et initie une reprise des rendez-vous avec le conseiller d'insertion et de probation lorsque c'est nécessaire pour respecter le parcours judiciaire de la personne.



« Tout au long de cette année 2021, une fois de plus, nous avons réalisé que l'innovation, l'adaptabilité de nos pratiques, la solidarité et l'ouverture d'esprit sont des leviers indispensables qui permettent de tendre

Zungir GOMBESSA
Chef de service

Autre point d'attention de l'équipe de la Passerelle : l'accès aux soins. En 2021, s'est poursuivi le partenariat initié l'an passé avec le SSIAD grande précarité, Service de soins infirmiers à domicile, qui permet à des adultes lourdement marginalisés et très éloignés des structures de soins de droit commun, de développer une autonomie en santé et de favoriser le retour vers ces structures. En 2021, 44 personnes ont pu bénéficier de cet accompagnement aux soins, soit **6 fois plus qu'en 2020**. L'équipe de la Passerelle a dû également affronter un problème d'alcoolisation massive de son public, phénomène qui a été aggravé par la crise Covid. Aussi l'équipe a mis en place des caméras et systèmes de surveillance pour garantir la sécurité de tous.

Tranche de vie

Monsieur R. est suivi par le CHU la Passerelle depuis le mois de mars 2021. Il a été orienté par le 115 à la suite de sa fin de prise en charge dans un autre foyer. Séparé et père de 4 enfants, il souhaite recevoir son plus jeune enfant pour lequel des droits de visite et hébergement sont ouverts. Aussi nous avons demandé au SIAO d'orienter Monsieur sur un CHRS pouvant lui permettre d'accueillir ce dernier dans les meilleures conditions. Monsieur R. a diverses dettes, pour lequel un dossier de surendettement a été constitué. Malgré une problématique addictive, il arrive à se maintenir dans l'emploi en tant que menuisier intérimaire. Il repasse le permis de conduire par suite de son annulation en lien avec son addiction. Sa problématique addictive est toujours présente mais mieux maîtrisée, il honore divers rendez-vous avec des associations spécialisées dans ce domaine comme Le Mail et y bénéficie d'un soutien psychologique. Dans l'attente d'une orientation vers un CHRS, il poursuit son accompagnement à La Passerelle.

88

personnes public justice
accueillies au CHU la
Passerelle

CHRS THUILLIER

Le CHRS de la rue Louis Thuillier à Amiens héberge et accompagne des femmes seules, des familles et des parents isolés avec leurs enfants. Pour certains parents, il permet de renouer les liens parentaux et pouvoir exercer leur droit de garde dans le logement mis à leur disposition, en fonction des décisions de justice. Cet établissement est également spécialisé dans l'accompagnement de femmes sous main de justice.

En 2021, le CHRS Thuillier, a hébergé 46 femmes seules ou en couple, avec ou sans enfants. L'équipe est attentive à **la reconstruction du lien de parentalité**, notamment en ce qui concerne les femmes et les hommes ayant connu la prison. D'une part, leurs liens familiaux ont bien souvent été brisés, une souffrance qui s'avère être un handicap supplémentaire pour reprendre le cours de leur vie. D'autre part, certaines de nos résidentes étant souvent issues de l'Aide sociale à l'enfance, nous veillons avec les professionnels de l'enfance à ce qu'elles ne répercutent pas leurs propres carences éducatives et évoluent vers une posture de mère plus sereinement.

Ainsi les compétences de l'équipe en matière d'accompagnement à la parentalité leur permettent de reprendre confiance en elles dans un cadre sécurisant et de renouer un lien solide pour envisager un accueil de l'enfant.

Parcours de vie

L'accueil, en novembre 2020, dans notre établissement de Madame M. avait été préparé à sa demande avec le Centre Pénitentiaire de Beauvais afin de lui permettre de bénéficier d'un hébergement et d'un accompagnement social à sa sortie de prison. Relativement isolée, Madame M. souhaitait s'appuyer sur son accueil en CHRS pour rebondir et faire avancer positivement sa situation. Investie et motivée, Madame M. a pu rapidement démarrer une formation en lien avec Pôle Emploi. Cela lui a permis de trouver un CDI d'agent d'entretien. Grâce à cet emploi, l'équipe de Thuillier a pu la soutenir dans le cadre de sa demande de logement social. Après neuf mois passés dans notre établissement, Madame M. a intégré son logement en juillet dernier.

66%

des personnes qui ont quitté le CHRS en 2021 ont trouvé une solution de logement adapté à leur situation sociale et familiale

Tout au long de l'année, l'équipe du CHRS, en plus des accompagnements personnalisés qu'elle offre à ses résidents, organise des moments de festivités qui apportent de la joie et de la complicité dans les relations familiales et sociales. En 2021, l'équipe a orchestré, entre autres activités courantes : une fête de l'Halloween, où tous, petits et grands, étaient invités à cuisiner ensemble un repas sur ce thème ; un Cluedo géant avec l'équipe socio-éducative jouant les différents personnages tandis que parents et enfants résolvaient l'énigme ; puis une journée bretonne, également sous le signe de la gourmandise avec réalisation et dégustation de crêpes. Autant de moments conviviaux indispensables pour la vie d'un collectif fortement éprouvé par la précarité et la marginalisation.



CHRS VAL-DE-MARNE

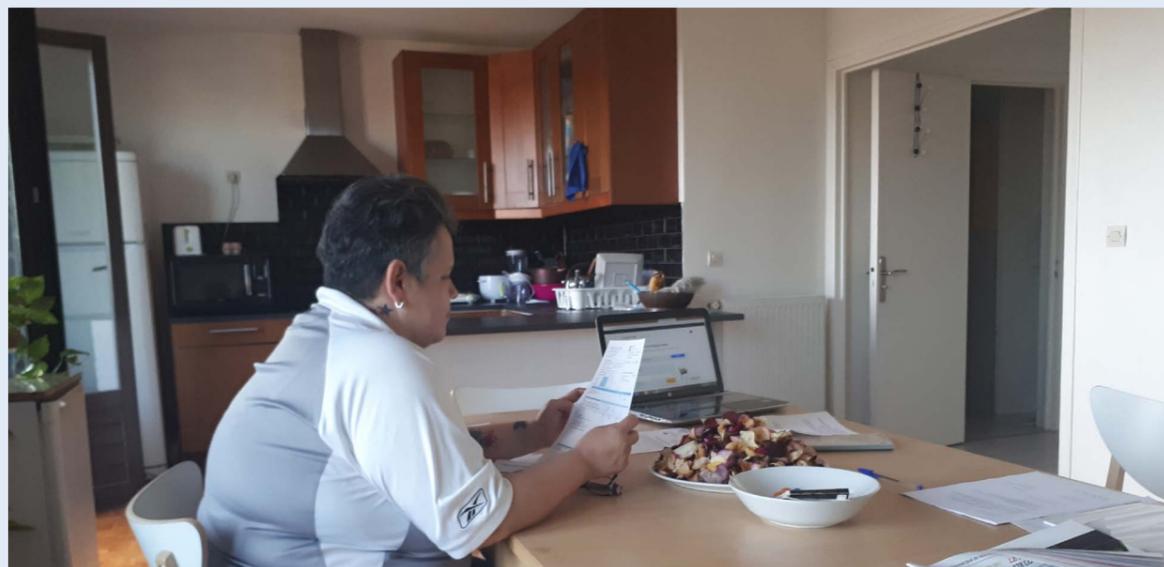
Avec ses deux maisons d'accueil situées à Vincennes et à Villiers-sur-Marne, et son logement indépendant à Montreuil, l'Îlot Val-de-Marne héberge et accompagne dans leurs démarches de réinsertion des femmes seules et des couples sans enfant, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle. Ce CHRS donne priorité à l'accueil de femmes sous main de justice lorsqu'elles lui sont adressées.

Malgré la poursuite de la pandémie, l'année 2021 aura été pour le CHRS Val-de-Marne celle de la préparation de son déménagement à Fontenay-sous-Bois, puisque les travaux de réaménagement du futur site ont débuté en janvier 2021.

Ce nouveau bâtiment va permettre le regroupement des deux sites de Vincennes et de Villiers-sur-Marne et ainsi simplifier l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, mutualiser certaines ressources et consolider l'équilibre budgétaire du CHRS. Les travaux ont été conçus pour accueillir les résidentes dans des conditions plus confortables (studios individuels comprenant des sanitaires et kitchenette). Ce site sera destiné principalement à des femmes seules ou avec enfants. **50% des 43 logements pourront être réservés à l'accueil de femmes sortant de prison ou sous main de justice.**

La fin d'année 2021 a été assez largement consacrée à la réactualisation du projet d'établissement et à la préparation du déménagement : inventaire complet du mobilier et des équipements, consultation des fournisseurs pour les achats de mobilier à remplacer ou compléter. Les résidentes ont pu visiter un studio témoin sur le site encore en chantier et avoir une présentation en Conseil de vie sociale des modalités prévues du déménagement.

30% des personnes qui ont été accueillies au sein de l'Îlot Val-de-Marne ont subi des violences intrafamiliales ou conjugales



L'ÎLOT FACE AUX VIOLENCES CONJUGALES

Si la plupart des violences conjugales qu'ont connues nos résidentes sont antérieures à leur arrivée à l'Îlot, elles peuvent se poursuivre au sein de notre CHRS. Grâce aux médias, le tabou sur les violences conjugales est tombé. Aussi certaines résidentes ont pu plus facilement se tourner vers l'équipe socio-éducative pour être aidées. L'équipe, bienveillante et attentive au moindre signal, a su accompagner ces femmes, en excluant le conjoint violent, en aidant la victime à réaliser que ces violences ne sont ni normales ni méritées, en l'aidant également à réunir des preuves pour porter plainte et entamer un processus de séparation.

L'INTERMÉDIATION LOCATIVE

Depuis septembre 2020, l'Îlot gère 14 places d'intermédiation locative (IML) à Amiens. Ainsi, des logements « indépendants » sont proposés à des personnes sous main de justice ou en fin d'obligations judiciaires et qui, sans cette initiative, ne pourraient accéder au logement. Le principe de l'IML est simple : l'Îlot assume les obligations de locataire en titre auprès du propriétaire bailleur de façon à faciliter et sécuriser la relation entre la personne qui habite le logement et paie un loyer, et le propriétaire.

En 2020, l'intermédiation locative à Amiens était une nouveauté. L'année 2021 est venue conforter les bienfaits de ce type d'hébergement pour **permettre aux résidents de gagner en autonomie tout en conservant un lien rassurant avec l'équipe de travailleurs sociaux** du CHRS les Augustins. Chaque locataire est accompagné par un travailleur social référent qui prend en compte son parcours de vie antérieur, l'aide à stabiliser ou à faire évoluer sa situation pour lui permettre de retrouver son autonomie. **L'objectif de cette autonomisation étant l'accession à un logement en son nom propre.** Ce dispositif est doublement intéressant pour les personnes qui sortent de détention, il leur permet de surmonter la difficulté - en raison de leur parcours - à pouvoir accéder à un bail, et cela les rassure aussi de pouvoir faire l'expérience de cette autonomie tout en continuant leur suivi avec leur référent social de l'Îlot.

Les quatre studios et huit T1, dont certains peuvent accueillir deux personnes, se situent à proximité directe du CHRS les Augustins et du centre-ville. À cinq minutes de la gare ferroviaire et routière, cette localisation est un atout pour leur mobilité et pour faciliter l'accès à l'emploi, indispensable pour pouvoir participer au règlement du loyer.

« Les hommes que nous accueillons ont eu des parcours de vie difficiles. Certains sont passés par la prison, d'autres ont vécu à la rue, parfois les deux. Pour avoir une chance de se reconstruire, ils ont besoin d'un logement à eux. C'est la première étape pour vivre dignement et être capable de se projeter dans l'avenir. Avoir un domicile fixe est aussi un prérequis pour bon nombre de démarches administratives : pouvoir accueillir ses enfants, ouvrir un compte bancaire, trouver un emploi... L'accès au logement est donc une priorité dans le chemin qui mène à la réinsertion. »

Carine ROMAIN - éducatrice spécialisée

70% des personnes en intermédiation locative ont connu la prison ou étaient encore sous main de justice



SE RÉINSÉRER PAR L'EMPLOI

Pour l'Îlot, un des piliers de la réinsertion est l'accès à l'emploi. Il est nécessaire pour pouvoir prétendre à un logement autonome et s'y maintenir, pour recréer des liens sociaux ou familiaux, pour donner un rythme de vie, pour retrouver une place au sein de la société. Sans emploi, le risque de récidive est important.

LA PRISON, UN ÉLÉMENT IMPORTANT DE RUPTURE DANS LE PARCOURS PROFESSIONNEL

Selon des données publiées par la direction de l'administration pénitentiaire, 64% des personnes détenues en France ont un niveau collège ou inférieur, 10,9% sont en situation d'illettrisme et moins de 30% ont pu exercer une activité rémunérée en détention. Forte de ce constat, l'association a mis en place à l'arrivée de chaque personne accompagnée une évaluation des savoirs de base (lecture, écriture en langue française, mathématiques, utilisation du numérique, etc.) : la personne se voit ainsi proposer des solutions de remise à niveau lorsque nécessaire. En effet, sans cette remise à niveau, particulièrement indispensable pour **réduire le taux d'illectronisme** chez nos bénéficiaires, il leur est bien souvent très difficile de se lancer dans des recherches pour trouver un emploi.

UN PROJET POUR CHACUN

Sur le plan professionnel, l'Îlot offre plusieurs dispositifs qui permettent de s'adapter aux besoins de la personne, selon ses compétences et aspirations :

- **des chantiers d'insertion** pour apprendre un métier tout en travaillant, grâce au compagnonnage prodigué par un encadrant technique spécialisé dans l'enseignement pour personnes très éloignées de l'emploi ;
- **nos ateliers Qualification-Insertion** délivrant en 9 mois de formation qualifiante un diplôme d'agent de restauration collective ;
- **des dispositifs de préparation à l'entrée ou au retour sur le marché du travail**, permettant d'élaborer de manière personnalisée son projet professionnel, accompagné par un conseiller en insertion professionnelle de l'Îlot.

Et cela fonctionne : en 2021, 108 personnes ont été accompagnées dans nos chantiers d'insertion et nos AQI : **35% de celles qui en sont sorties ont trouvé un travail quand Pôle Emploi annonce un taux de retour à l'emploi de 6.5% au niveau national.**

1. Chiffres Ministère de la Justice au 01/01/2021



« Je suis bénévole à l'Îlot depuis deux ans. En tant qu'ancien chef d'entreprise, j'essaie de redonner confiance en elles à des personnes très éloignées de l'emploi. Avec l'équipe de travailleurs sociaux, nous leur transmettons les bases de ce qui est une relation de travail. Puis, après, en lien avec leur formation diplômante, je les aide, de manière pratique, à trouver des stages, à faire des approches téléphoniques auprès d'employeurs, à rédiger des CV et, in fine, à trouver une place durable sur le marché du travail. On voit des gens qui recommencent à s'exprimer. Certains, dont les entretiens d'embauche simulés ne se passaient pas du tout bien au début, ont moins peur. D'autres prennent des rendez-vous par téléphone ou rédigent des CV tout-à-fait corrects. On en voit même qui créent leurs propres entreprises. L'important est qu'ils retrouvent la conviction qu'ils peuvent faire partie de ce monde du travail et qu'ils n'en sont pas exclus. »

Jean-François CAZES - bénévole des Ateliers Qualification-Insertion de l'Îlot



30 ANNÉES D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI



NOS ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION (ACI)

	LES ATELIERS DE L'ÎLOT AMIENS	LES ATELIERS QUALIFICATION-INSERTION
Lieu	Amiens	Amiens, Aubervilliers, Paris
Activités proposées	restauration, menuiserie, mécanique	restauration collective
Durée moyenne de l'accompagnement	11 mois	9 mois
Profil des personnes	Personnes embauchées en CDDI	Personnes embauchées en CDDI (Promotion de 12 à 15 personnes)
En 2021		
Nombre de salariés en insertion	68 dont : <ul style="list-style-type: none"> • 31 au restaurant traiteur l'Îlot Gourmand • 21 au garage Auto Bleue • 16 à la menuiserie 	52 personnes formées au métier d'agent de restauration collective (29% femmes, 71% d'hommes)
Réussite	32% des personnes sorties avaient un emploi ou une formation	Promotions 2021 : 79% sont allées jusqu'à l'examen 94% de taux de réussite
Personnes sous main de justice	28%	58%
Âge moyen	40 ans	36 ans

NOS DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

	SESSION D'ORIENTATION APPROFONDIE (SOA)	« LES JEUNES INVISIBLES »	ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL DE PERSONNES EN AMÉNAGEMENT DE PEINE
Lieu	Aubervilliers	Toulon	Amiens
Personnes accompagnées en 2021	11	10	35 dont : <ul style="list-style-type: none"> • 6 en SL • 29 en PE ou DDSE hébergées au CHRS les Augustins
Durée moyenne de l'accompagnement	2 mois	-	4 mois
Personnes sortant de prison ou PPSMJ	73% en TIG	-	100%
Âge moyen	30 ans	-	Hommes de 25 à 50 ans

LES ATELIERS DE L'ÎLOT

Les Ateliers de l'Îlot à Amiens emploient, forment et accompagnent vers la reprise d'une activité professionnelle des personnes sous main de justice ou confrontées au chômage de longue durée. Fragilisées, mais volontaires, ces personnes sont encadrées et formées par des professionnels chevronnés, qui les initient à leur métier. Elles sont aussi soutenues dans leurs démarches pour intégrer le marché du travail.

Trois activités sont développées dans nos Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) d'Amiens : la restauration, la mécanique automobile et le nettoyage de voitures, la menuiserie et le décapage.

Embauchées en contrat à durée déterminé d'insertion (CDDI), les personnes bénéficient, en plus d'une formation professionnelle, d'une aide dans leurs recherches d'emploi. Consciente de la fracture numérique et de l'illectronisme subies par nos salariés en insertion, notre équipe a mis en place une formation informatique pour leur permettre de mettre en ligne leur CV et lettre de motivation, à maîtriser leur espace personnel sur le site de Pôle Emploi. L'encadrement va jusqu'à l'accompagnement des salariés sur des rendez-vous en entreprises extérieures. Chaque salarié en CDDI bénéficie d'un suivi socioprofessionnel, dispensé par un CIP. Ce soutien permet de construire une insertion professionnelle durable.

Malgré la poursuite de la pandémie qui a pu être un frein à certaines activités, l'Îlot a su non seulement se maintenir, mais aussi s'engager dans la voie du développement et de la diversification de ses dispositifs de réinsertion par l'activité économique. En 2021, afin d'être au plus près des besoins locaux, l'équipe des Ateliers d'Amiens a souhaité évaluer la possibilité de compléter son offre de services automobiles par des prestations de peinture et de carrosserie. Ainsi elle a été accompagnée par un cabinet d'études financé par le département et a obtenu une subvention de ce dernier pour l'achat des équipements nécessaires, complétée par le soutien d'une fondation familiale. Ainsi, tout début 2022, un atelier « carrosserie » a ouvert ses portes en remplacement de l'atelier menuiserie. Par ailleurs, au vu des besoins en main d'œuvre qualifiée des agriculteurs samariens, un autre projet d'atelier d'insertion agricole a été mis sur pied, avec un objectif de mise en route au second semestre 2022. Et parce que l'Îlot est convaincue du bienfondé d'un retour à l'emploi du public justice grâce aux ACI, elle a été

lauréate en Seine Saint-Denis de l'Appel à projet du Ministère du travail, pour créer deux nouveaux chantiers d'insertion, l'un en 2022 dans le secteur du codage informatique, l'autre en 2023 dans le secteur agricole.

« J'ai trouvé ce travail grâce à ma conseillère pénitentiaire en insertion et en probation (CPIP) qui m'a parlé des ateliers et chantiers d'insertion de l'Îlot. J'avais l'obligation de travailler car c'était une décision de justice, on m'a alors orienté ici, où j'ai pu postuler directement. J'occupe un poste de cuisinier, qui à la base est mon métier. J'aide à la préparation pour différents sites mais également le self. Ce qui est bien, c'est que l'on peut venir travailler ici même si on n'est pas du métier. L'avantage, c'est qu'il s'agit de travail en réinsertion, à hauteur de trois jours par semaine. Cela nous permet d'avoir du temps libre pour nous consacrer à nos démarches administratives, de recherche de logement et autres. Mon objectif est de trouver à terme un emploi stable et définitif. »

Thomas, salarié à l'atelier d'insertion l'Îlot gourmand.



LES ATELIERS QUALIFICATION-INSERTION

Les Ateliers Qualification-Insertion ont un statut d'ACI et sont reconnus par les pouvoirs publics comme des structures de l'insertion par l'activité économique. Ils permettent l'obtention d'un diplôme reconnu par l'État, véritable sésame pour pouvoir intégrer le monde du travail.

Déployés à Paris, Aubervilliers et Amiens, ils ont un statut d'ACI et forment au métier d'agent de restauration collective des femmes et des hommes éloignés du marché du travail.

En 2021, comme chaque année, nos AQI ont accueilli des personnes sous-main de justice ou éligibles au dispositif d'accompagnement IAE (insertion par l'activité économique). Elles sont salariées de l'association, et bénéficient d'un CDDI de 9 mois, à raison de 26 heures hebdomadaires. Le parcours proposé se découpe en différentes périodes : un temps de formation au métier, un temps d'immersion en entreprise, un temps de regroupement à l'Îlot, où un accompagnement personnel va de pair avec des ateliers collectifs animés par les conseillers en insertion professionnelle (création de CV et lettre de motivation, simulation d'entretien, réflexion sur les compétences, les codes de l'entreprise, les droits et devoirs du salarié, recherche de stages puis d'emploi, utilisation du numérique dans ce type de démarches...). Les conseillers en insertion professionnelle de l'Îlot assurent la coordination et le suivi socioprofessionnel de chaque personne.

Les restrictions de déplacement et de rassemblement, dues au Covid, ont impacté le bon fonctionnement de la session AQI 93. Elle devait débuter en janvier 2021, a été repoussée à deux reprises pour finalement démarrer le 1er avril 2021. Elle s'est achevée le 31 décembre. Cela n'a pas eu d'impact sur les résultats puisque **le taux de réussite à l'examen a été supérieur à 90% pour les salariés qui l'ont présenté.**

« Dès que j'ai pu le faire, j'ai demandé au service pénitentiaire en insertion et de probation (SPIP) un aménagement de peine avec un bracelet électronique. Je porte un bracelet électronique depuis juillet 2021. [...] Actuellement, j'ai le droit de sortir avec mon bracelet entre 7h30 et 18h, cela me convient car c'est des horaires compatibles avec ma formation. Je ne veux absolument pas retourner en prison donc je vais vraiment respecter les horaires. Il peut y avoir des contraintes avec un bracelet électronique mais je pense que ce n'est rien à côté de la prison. Cela va faire maintenant quelques semaines que j'ai commencé la formation et je suis très content. L'équipe est vraiment super. Les salariées de l'Îlot sont très patientes avec nous car elles savent que la prison peut laisser des traces, elles savent s'adapter à nous. Personnellement, je suis déterminé à suivre la formation jusqu'au bout et à passer mon diplôme. J'aimerais plus tard travailler dans la restauration. »

H. promotion 2021 AQI75



1/3

des personnes ayant quitté les Ateliers de l'Îlot ont trouvé soit un emploi, soit une formation après un peu plus d'une année en moyenne passée dans notre établissement

79%

des personnes inscrites à la formation sont allées jusqu'à l'examen

50%

des personnes diplômées ont trouvé un emploi ou une formation

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Pour l'Îlot, un des piliers de la réinsertion est l'accès à l'emploi. Il est nécessaire pour pouvoir prétendre à un logement autonome et s'y maintenir, pour recréer des liens sociaux ou familiaux, pour donner un rythme de vie, pour retrouver une place au sein de la société. Sans emploi, le risque de récidive est important.

LA SESSION D'ORIENTATION APPROFONDIE ET LE TIG PÉDAGOGIQUE - AUBERVILLIERS

La Session d'orientation approfondie - ou SOA - est un dispositif exclusivement réservé aux personnes sous main de justice en aménagement de peine, souhaitant s'engager dans un programme intensif d'accompagnement professionnel. Créé à l'origine en partenariat avec le SPIP des juges d'application des peines de Seine-Saint-Denis, ce programme dure deux mois et alterne des ateliers collectifs et des entretiens individuels avec un professionnel de l'insertion. Ainsi tout au long de ces deux mois, un groupe de six à douze personnes apprend à se connaître et à s'entraider, chacun étant amené à revoir son comportement et ses préjugés, et surtout à **construire un projet professionnel réaliste**. A l'issue du programme, ceux qui le souhaitent peuvent être accompagnés durant les six mois qui suivent, dans leur recherche d'emploi ou dans la résolution des difficultés qui freinent leur insertion professionnelle.



En 2021 nous avons accueilli onze personnes sous main de justice, sur deux sessions de SOA. Plus de 70% d'entre elles avaient été condamnées à un TIG. Suite à des échanges avec le SPIP, il a été acté que le parcours proposé dans le cadre de la SOA prenait une forme de travail d'intérêt général dès que la personne utilisait ce temps pour construire son projet professionnel. En effet, se donner les moyens de retrouver le chemin de l'emploi ou de suivre une formation adaptée relève de l'intérêt général puisque **trouver un travail est l'un des facteurs clés de la réinsertion après une condamnation**.

Le TIG prend alors une forme dite « pédagogique » et s'appuie sur notre expertise d'encadrement des Tigistes de plus de 15 ans. Expertise reconnue par la signature en juillet 2021 d'une convention nationale avec l'ATIGIP.

Fort de ces résultats, nous prévoyons de dupliquer dans les années à venir ce dispositif dans les autres territoires où nous sommes implantés.

« Dans cette forme de TIG pédagogique, il y a un véritable travail sur la désistance et la sortie de schémas délinquants. La peine alternative prend ici tout son sens et a une vraie valeur ajoutée pour la société. Nous accueillons beaucoup de personnes qui ne connaissent que le monde du trafic ou des activités illégales depuis leur adolescence. En faisant des stages, en rencontrant d'autres personnes, on sort les jeunes des habitudes du quartier et on leur permet de découvrir qu'une autre voie est possible ».

Isabelle CARTAGENA - Responsable des Ateliers Qualification-Insertion d'Île-de-France

60%

des Tigistes accompagnés sont sortis du dispositif soit avec un emploi, soit avec un projet professionnel solide.



L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES JEUNES INVISIBLES - TOULON

Créée en 2019, la première mission de l'antenne l'Îlot dans le Var a été de mener vers l'emploi ou la formation des jeunes « invisibles » aussi appelés « NEETS » qui signifie « Not in Education, Employment or Training ». Il s'agit de jeunes âgés de 16 à 29 ans sans emploi ne poursuivant pas d'études ou de formation, et dont le repérage par les services sociaux est complexe, raison pour laquelle ils sont également appelés « les jeunes invisibles ».

Cet accompagnement spécifique s'est terminé en octobre 2021. Depuis, l'Îlot dans le Var a élargi son public et travaille étroitement avec le représentant de Pôle Emploi Justice, la Mission Justice Locale et l'association de lutte contre les addictions en prison (AVASTOFA) du centre pénitentiaire de Toulon la Farlède. Ceux-ci, en lien avec le SPIP, ont sollicité l'Îlot pour une prise en charge de 13 personnes sous main de justice. Malheureusement, les restrictions et mesures de sécurité en raison de la pandémie, ont drastiquement réduit les possibilités de se rendre en prison pour rencontrer des personnes détenues et préparer leur prise en charge après leur sortie. Les personnes accompagnées ont bénéficié d'une évaluation de leur niveau en termes de savoirs de base, de leurs envies et possibilités de travail, évaluation à l'issue de laquelle un parcours d'insertion professionnelle est élaboré.



Ce projet est financé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Initiative pour l'Emploi des Jeunes ».

LE PROJET DE RETOUR À L'EMPLOI DE PERSONNES EN SEMI-LIBERTÉ - AMIENS

Ce dispositif d'accompagnement a été mis en place pour sa seconde année à Amiens. En 2020 et en 2021, les restrictions dues à la pandémie ont fortement bouleversé le fonctionnement qui avait été prévu entre la conseillère en insertion professionnelle (CIP) de l'Îlot, le SPIP et le JAP d'Amiens pour pallier la faible possibilité de prononcés d'aménagement de peine en semi-liberté. En conséquence, le dispositif initialement réservé aux personnes en semi-liberté, a été ouvert à des personnes en placement à l'extérieur ou sous bracelet électronique, toutes hébergées au CHRS les Augustins : parmi les 35 personnes qui ont participé au programme, seules 6 étaient en SL.

Grâce au programme d'ateliers individuels comme collectifs organisés par la CIP, fondés sur le retour à l'emploi et les savoirs de base, les résultats sont très encourageants : **en 2021, 64% des participants au programme ont connu une sortie positive, via un emploi ou une formation adaptée à leur projet professionnel**. Cette dynamique porteuse couplée à l'intérêt porté par les acteurs de la Maison d'arrêt d'Amiens et leur confirmation du projet de création d'un quartier de semi-liberté au sein de cet établissement pénitentiaire nous conforte dans la poursuite de ce dispositif.



50%

des personnes accompagnées ont trouvé un emploi, une formation ou ont été rescolarisées à l'issue de leur prise en charge

L'ACCES AUX SOINS, UN PILIER POUR SE REINSERER DURABLEMENT

La plupart des personnes accompagnées par l'Îlot, qu'il s'agisse de personnes sortant de prison, sous main de justice ou en grande précarité, ont un grand besoin d'un accès aux soins. Absence de suivi médical, fragilité psychologique, addictions, passé traumatique, autant de difficultés de parcours qui nécessitent que nous apportions à nos bénéficiaires une large palette de soins.

Nos établissements entretiennent des liens étroits avec des professionnels de santé pour offrir à nos résidents un suivi personnalisé et pertinent. Surmonter des troubles psychologiques ou addictifs, recouvrer une bonne santé est incontournable pour pouvoir entreprendre un travail de reconstruction et de réinsertion. Ce sujet est d'autant plus important qu'il fait partie intégrante du plan de développement de l'association, avec l'ouverture d'un chantier dédié à l'accès aux soins des personnes en lien avec la justice, une fois hors les murs.

FACE AU COVID

En 2021, comme l'année précédente, nous avons pu constater l'impact négatif des restrictions sociales dues au Covid : l'augmentation du stress et l'aggravation des addictions. Nous avons apporté une attention particulière à ces difficultés supplémentaires rencontrées par nos bénéficiaires et mené deux campagnes de vaccination auprès de nos résidents et sur d'autres personnes marginalisées, trop éloignées des centres de soins de droit commun.

« En tant qu'éducatrice spécialisée et professeure de yoga, j'avais à cœur de proposer de la relaxation et de la méditation à un public précaire qui n'a d'ordinaire pas accès à ce type de prestations. Ainsi, depuis quelques mois, je propose une séance d'une heure par semaine aux résidents des Augustins qui le souhaitent. Ces personnes apprennent à respirer, à se calmer, à s'offrir un temps de douceur. Ma démarche est portée par l'éthique et l'envie de leur donner des outils pour les aider. Par exemple à gérer leurs émotions, à reprendre confiance en elles-mêmes, à supporter un quotidien parfois turbulent ou encore à parler en public, se présenter, passer un entretien pour un emploi ou une formation. Mon plus grand plaisir est d'entendre un participant me dire que cela lui a fait du bien. »

Audrey - bénévole au CHRS Les Augustins

LE TRAITEMENT DES ADDICTIONS APRES LA PRISON

Le problème d'addictions, voir même de polyaddictions (addictions à plusieurs produits alcool, drogues, médicaments, ...) est une difficulté rencontrée dans toutes nos structures qui accueillent un public justice. Il concerne près de **40% des personnes détenues**!. Pour faire face à ce frein majeur à une possible réinsertion, nos CHRS ont développé des partenariats avec des Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) ou des associations spécialisées dans ce domaine.

Au CHRS les Augustins, la proportion de résidents souffrant d'addictions est passée de 37% en 2015 à **53% en 2021**. En plus d'un partenariat avec le personnel médical amiénois notamment avec les Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), il existe aussi un partenariat avec l'Établissement Public de Santé Mentale de la Somme et la pharmacie de ville. Par ailleurs, un travail commun avec les équipes de l'association Le Mail, spécialisée dans ces troubles, permet la mise en œuvre d'ateliers de sensibilisation et de prévention des risques. Cette proximité favorise des prises en charge complémentaires.

Au CHRS de Chemin Vert, **50% des personnes hébergées** ont au moins une addiction (alcool, drogue). Pour aider les résidents à surmonter cela, en complément des orientations vers le CSAPA, l'équipe a repris contact avec les Alcooliques Anonymes (AA) pour relancer un projet de permanence dans l'établissement. Un projet de convention est à l'étude pour début 2022. L'équipe a également initié des collaborations avec le service addictologie de l'hôpital Pitié Salpêtrière.



LES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE DES PUBLICS PRÉCAIRES

Le public accueilli par l'Îlot présente souvent des troubles psychologiques, voir psychiatriques, aggravés par la dynamique d'errance imposée aux sans domicile fixe et l'incarcération. Le bien-être et la santé mentale des personnes sont particulièrement pris en compte dans notre accompagnement socio-éducatif. Il faut tout le savoir-faire des équipes de l'Îlot pour amener une personne à prendre rendez-vous avec un psychologue et l'inciter à entrer dans une démarche de soins sur le long terme. Les personnes accompagnées vont alors oser mettre des mots sur un parcours de violence et accepter d'entrer dans une démarche thérapeutique.

Pour le public justice, l'accès aux soins psychiques est primordial pour assurer la continuité des soins psychiatriques initiés en prison : pour ce faire, l'équipe de la Passerelle a formalisé un nouveau partenariat avec l'Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire (anciennement nommée « Service médico-psychologique régional) qui propose la mise en place d'un accompagnement post carcéral et la mise en place d'un relais avec les CMP pour une continuité dans les soins.

Par exemple au CHRS Chemin Vert, deux travailleurs sociaux rencontrent toutes les 8 semaines l'intégralité de l'équipe du Centre médico-psychologique République, composée d'un médecin psychiatre, d'un psychologue et d'infirmières. La mise en place d'interlocuteurs fixes a permis de stabiliser et de développer les relations de partenariat avec le CMP.

64%

des personnes ayant quitté notre dispositif LHSS en 2021 ont trouvé une solution de logement adaptée

1. Chiffres Ministère de la Justice au 01/01/2021

LES LITS HALTE SOINS SANTÉ

Le dispositif Lit halte soins santé, ou LHSS, permet d'accueillir des personnes sans abri, afin qu'elles puissent recevoir des soins, comme ceux administrés à domicile. Ce dispositif répond à ce besoin de continuité médicale pour les gens qui sont SDF. Mais c'est également l'occasion d'utiliser ce temps d'accueil afin de proposer à la personne de sortir de cette instabilité, de cette errance dans laquelle elle est plongée. C'est pour cela qu'un assistant de service social est associé à ce dispositif. Cela permet, durant la période de prise en charge des soins, de travailler une sortie qui soit autre que le retour à la rue, le retour en squat ou dans des conditions de vie très précaires. Ce dispositif peut aussi répondre à des besoins de certaines personnes sortant de détention. Une personne peut être libérée, avoir initié des soins en détention et nécessiter d'une continuité de ces soins une fois à l'extérieur.

La durée de prise en charge est de deux mois renouvelables. Nous accueillons parfois des personnes qui ont besoin de soins sur une quinzaine de jours, tandis que d'autres, dont les traumatologies sont plus graves, exigent une prise en charge plus longue. La durée moyenne de notre accompagnement a été de **4 mois en 2021**.

Au carrefour du sanitaire et du social, les LHSS donnent la possibilité aux personnes accueillies de prendre contact avec les structures sanitaires, sociales et médico-sociales, de se (ré)inscrire dans une démarche globale de prise en compte de leur santé et de leur bien-être. La question de l'hébergement ou du logement est un élément prioritaire de l'accompagnement social mis en place.

Fin 2021, nous avons lancé une réflexion de relocalisation de l'ensemble de nos places de LHSS dans notre CHRS les Augustins, pour pouvoir donner encore plus de confort à nos résidents accompagnés dans ce cadre, notamment en dotant chaque chambre d'équipements sanitaires. Si nous obtenons les diverses autorisations administratives nécessaires, cette relocalisation devrait être finalisée en 2023.

NOS MOYENS HUMAINS

L'Îlot est dirigé par un Conseil d'Administration (CA) actuellement composé de 12 membres élus pour trois ans, qui se réunit au moins trois fois dans l'année (validation du budget, validation des comptes, élection du bureau après l'AG). Le Bureau, qui émane du CA, est actuellement composé de quatre membres. Il se réunit mensuellement et propose aux membres du CA qui le souhaitent d'assister à chaque séance qui réunit en général une dizaine d'administrateurs.

En 2021, l'ensemble des administrateurs ont élu un nouveau président : Félix de Belloy. Engagé de longue date dans le secteur associatif, il fonde en 2002 l'association Proximité, qui aide les jeunes de quartiers défavorisés à s'insérer. Il l'a présidée jusqu'en 2016. Marqué par son action auprès de ce public qui a parfois connu la prison, Félix de Belloy a rejoint en 2009 le CA de l'Îlot dont les missions de réinsertion entrent en résonance avec son expérience et sa volonté d'agir pour une société plus juste et plus inclusive. Depuis 2019, il en assure la vice-présidence.

Deux nouvelles administratrices demeurant à Amiens ont également rejoint cette année le conseil de

l'association : Béatrice de Villeneuve, très engagée dans le milieu politique, professionnel et associatif d'Amiens et Patricia Jeanson, médecin, salariée de l'association Le Mail, spécialisée dans la prise en charge des addictions.

Pour mener à bien ses missions, l'association mise sur le professionnalisme d'équipes pluridisciplinaires composées d'une directrice du pôle hébergement pour piloter les quatre CHRS et le CHU de l'association, de responsables d'établissements et chefs de service, de travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, assistants de travail social), de conseillers en insertion professionnelle, de personnel médical (infirmières, médecin). Selon la taille et le type de mission sociale de l'établissement, elles comptent entre 2 et 17 salariés.

Son siège est piloté par un directeur général et est constitué de missions supports (gestion du personnel, comptabilité et contrôle de gestion, collecte et communication, qualité), pour organiser la vie des établissements, dans le respect des orientations stratégiques et du projet associatif de l'Îlot.



Patricia JEANSON,
administratrice à l'Îlot

« Je connais l'Îlot depuis une vingtaine d'années, ayant été salariée de l'association Le Mail, partenaire de l'Îlot pour la prise en charge des addictions. Ainsi, j'ai eu très souvent l'occasion de travailler avec ses équipes amiénoises. Prendre soin des personnes « addict » nécessite de les écouter, de les soutenir, de respecter leurs choix et de se coordonner avec d'autres acteurs de terrain, car nul ne possède l'ensemble des compétences nécessaires. Pour l'Îlot, le fait d'avoir eu à faire à la justice, d'avoir connu la prison ou d'avoir vécu en grande précarité n'est pas synonyme d'exclusion définitive de la société. Avec un accompagnement personnalisé de qualité, la personne peut retrouver son autonomie et sa place de citoyen. L'Îlot a besoin d'être soutenue dans son action car le public qu'elle accompagne est trop souvent l'objet de stigmatisation et de rejet. »

12

administratrices
et administrateurs

217

membres de l'association

170

salariés dont 70 salariés en
insertion

41

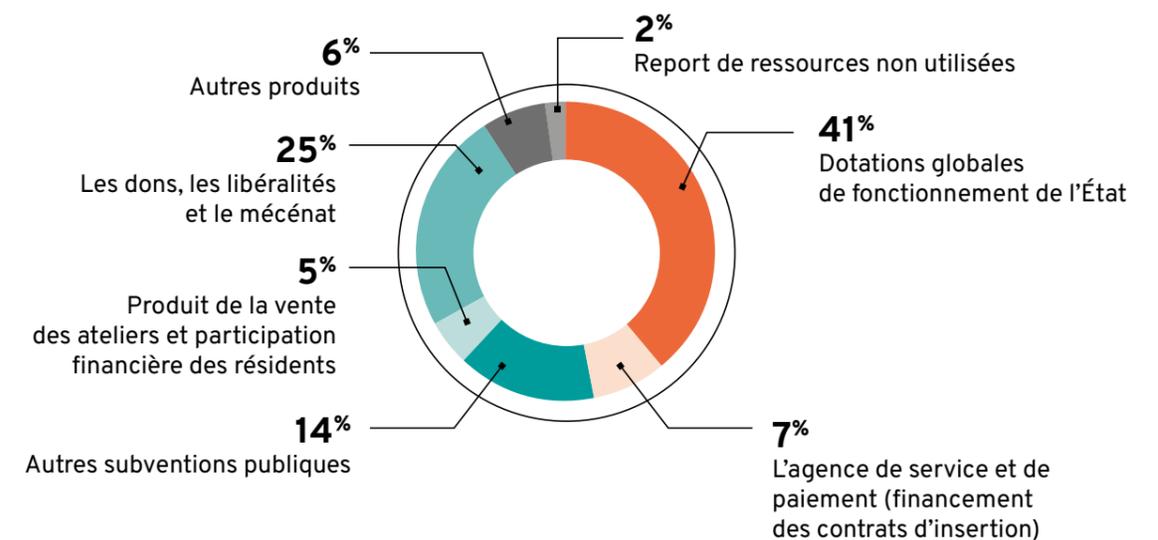
bénévoles



NOS RESSOURCES FINANCIÈRES

L'Îlot bénéficie de trois sources principales de revenus :

- l'État et les collectivités territoriales (régions, départements, communes) ;
- la générosité de nos 11 430 donateurs, de fondations ou d'entreprises ;
- le produit des ventes des Ateliers de l'Îlot et la participation financière des personnes hébergées.

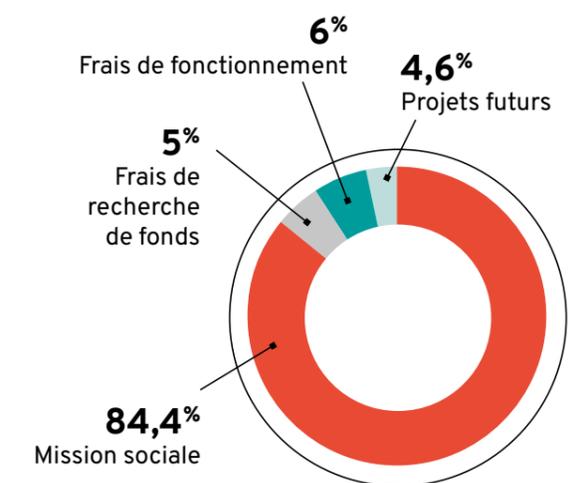


Près de 90 % des ressources sont consacrées à la mission sociale de l'Îlot

L'association emploie l'essentiel de ses ressources pour réaliser ses missions sociales : 7 766 K€, soit 84,4 % de son budget. Ces dépenses correspondent au fonctionnement des différents établissements (centres d'accueil et d'hébergement, ateliers et chantiers d'insertion). Elle dédie également 4,6 % de ses moyens à la préparation de projets futurs, relevant de sa mission sociale. Le reste des emplois est consacré aux frais de recherche de fonds et aux frais de fonctionnement du siège.



Depuis 1996, l'Îlot est labellisée Don en Confiance du Comité de la Charte, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Sa mission est de promouvoir le fonctionnement statutaire, la rigueur de gestion, la transparence, la qualité de la communication et de la collecte de fonds. Ce label a été renouvelé en 2020 et ce pour trois années.



Par ailleurs, les comptes de l'association sont examinés et validés par le cabinet de commissaires aux comptes Deloitte & associés.

PERSPECTIVES : LE DÉPLOIEMENT DU PLAN STRATÉGIQUE

2020 a été l'année de l'élaboration du plan de développement à cinq ans de l'Îlot. 2021 aura été l'année de sa mise en chantier avec l'ambition pour notre association de devenir un acteur d'envergure nationale dans le domaine de la réinsertion des personnes ayant connu la prison ou sous main de justice.

UNE MÉTHODE QUI A PERMIS DE CROISER LES COMPÉTENCES ET LES SAVOIR-FAIRE

L'année 2021 a été consacrée à poser les fondements d'une mise en œuvre opérationnelle, au travers d'une dizaine de chantiers, organisés en petits groupes de travail mêlant salariés, administrateurs, bénévoles, avec pour certains de ces chantiers, la participation de personnes accompagnées. Les sujets traités ont été divers, couvrant la question des moyens dont doit se doter l'association et celle de l'ampleur de notre mission sociale. Certains d'entre eux ont rendu leur conclusion dès la fin de l'année 2021, avec des mises en œuvre immédiates, d'autres se sont poursuivis en 2022.

TROIS GRANDS AXES STRATÉGIQUES À DÉPLOYER D'ICI 2026

- **Couvrir plus de territoires** en répondant aux besoins des acteurs (services de l'administration pénitentiaire, collectivités territoriales, associations, etc.). Une première piste est à l'étude, et des échanges sont d'ores et déjà engagés avec les administrations départementales.
- **Élargir la palette des dispositifs d'accompagnement** vers une réinsertion durable, avec comme fil conducteur le « dedans/dehors » pour éviter les ruptures de parcours.
- **Créer une communauté de citoyens engagés** pour participer au changement de regard, à titre individuel ou collectif.

UN ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC JUSTICE FONDÉ SUR UN ÉCOSYSTÈME PERSONNALISÉ

L'ensemble des actions que nous menons pour accompagner ces personnes est **guidé par la conviction d'engager le processus de réinsertion dès l'incarcération**. Les personnes détenues pourront ainsi se projeter et se préparer à « l'après prison ». Nous avons mis en place des permanences dans des établissements d'Île-de-France et du Var, et des réunions d'information à la Maison d'arrêt d'Amiens, afin de rencontrer les personnes susceptibles de s'intégrer dans l'un ou l'autre de nos dispositifs.

Ces rencontres en amont permettent de créer une approche globale de la personne et éviter la fragmentation par problématique, grâce à :

- **Une démarche pluridisciplinaire**, s'appuyant sur les expertises de l'Îlot et sur ses partenaires ;
- **Un accompagnement** qui prend racine autour du logement, de la réinsertion par l'activité économique, le retour à la parentalité et le retissage des liens familiaux ;
- **Une prise en charge renforcée** des problématiques psychiques et mentales ;
- **Un parcours de suivi individualisé**, prenant en compte attentes et besoins de chacun.

Ainsi que nos équipes recréent autour des personnes accompagnées un écosystème personnalisé de réinsertion, indispensable pour que cette dernière soit durable et efficace, et éviter la récidive.

L'HÉBERGEMENT POUR SÉCURISER LES PARCOURS

La rénovation de nos dispositifs d'hébergement est au cœur de nos pratiques. Trois chantiers sont en cours :

- **le regroupement des deux sites** du CHRS l'Îlot Val-de-Marne à Fontenay-aux-Roses, qui devrait se terminer au printemps 2022, dont 50% des places sont réservées à des femmes sortant de prison ou sous main de justice, avec ou sans enfant ;
- **l'entière rénovation** des deux bâtiments du CHRS Chemin Vert à Paris, dont la fin des travaux est prévue à l'été 2024 ;
- **la relocalisation** de nos LHSS sur le site du CHRS des Augustins, avec la rénovation intégrale d'une partie de cet établissement et une amélioration des conditions d'accueil.

En outre, forts de notre expérience d'intermédiation locative et de l'accompagnement en logements diffus, nous réfléchissons, en partenariat avec les acteurs publics du logement et de l'hébergement des territoires où nous sommes implantés, à **une refonte en profondeur de notre offre d'hébergement**, en fonction des attentes et besoins des personnes accueillies, toujours dans une perspective de réinsertion durable.



RENFORCER NOS COMPÉTENCES DANS LE CHAMP DU SOIN

C'est un élément fondamental pour assurer l'efficacité de l'écosystème de réinsertion proposé. Les problématiques santé sont de plus en plus prégnantes chez les personnes que nous accompagnons. L'association doit **offrir des possibilités complémentaires d'accueil et de suivi**, au-delà de celles déjà nouées avec les structures médicales et associatives partenaires. En coordination avec le médecin psychiatre de la maison d'arrêt d'Amiens, nous avons le projet de créer une petite unité d'hébergement collective (6 à 8 places), pour y prodiguer des soins psychiatriques de suite, associés à un accompagnement social renforcé, pour des personnes sortant de prison n'ayant pas la capacité de vivre immédiatement de manière autonome. Nous avons également celui d'étendre le nombre de LHSS et de participer à la réflexion lancée par l'Agence régionale de santé (ARS) sur des LHSS de jour, pour rendre possible des soins de suite somatiques pour personnes désocialisées, sans nécessairement offrir un hébergement.

DONNER LES MOYENS À LA PERSONNE DE CONTRIBUER ÉCONOMIQUEMENT À NOTRE SOCIÉTÉ

L'association a choisi de se lancer dans un vaste programme dédié à la réinsertion par un retour progressif à l'emploi, et ce dans tous les territoires où elle est implantée.

Ainsi, chaque personne accompagnée pourra rencontrer l'un des CIP de l'association, pour dresser un bilan de son parcours et réfléchir aux solutions qui s'offrent à elle pour son avenir professionnel. En complément sera proposée une évaluation de ses savoirs de base, complétée par un projet de remise à niveau si nécessaire.

L'expérience des TIG pédagogiques menée à Aubervilliers et l'intérêt qu'y porte l'ATIGIP sera déployée dans les Hauts-de-France et dans le Var, pour permettre de dédier cette peine au développement de l'employabilité des personnes sous main de justice.

Par ailleurs, la création de nouveaux ACI est l'un des axes majeurs de son développement pour les années à venir. Ainsi, de nombreux projets sont en cours d'élaboration depuis 2021 :

- ouverture à l'été 2022 d'une agence d'insertion préparant aux métiers de développeur et d'intégrateur web à Aubervilliers, en partenariat avec l'association CodePhenix ;
- déploiement d'ACI dans le secteur agricole dans la Somme et en Seine-Saint-Denis ;
- travail en coordination avec les DISP, les établissements pénitentiaires et l'ATIGIP pour développer des ACI en détention en articulation avec des ACI en milieu ouvert, permettant aux personnes libérées de poursuivre leur parcours dans une filière qu'elles connaissent et pour lesquelles elles ont d'ores et déjà acquis des savoir-faire et compétences.

Enfin, pour consolider toutes ces expériences et expertises, l'Îlot réfléchit à **créer un institut de formation** ouvert aux personnes accompagnées mais également aux travailleurs sociaux et aux entreprises, maillon indispensable de la réinsertion des personnes ayant connu la prison ou encore sous main de justice.



En 2021, la poursuite de la pandémie n'a pas freiné notre plan de développement. Notre projet a pris de l'ampleur et des briques très concrètes ont été posées. En 2022 nous continuerons ce bel élan de mesures et d'actions pour permettre la réinsertion d'un plus grand nombre de personnes.

UN GRAND MERCI À NOS FINANCEURS

L'Administration Pénitentiaire

L'ARS (Agence régionale de Santé) des Hauts-de-France

Amiens Métropole

Les conseils départementaux de Paris, de Seine-Saint-Denis et de la Somme

La DDETS (Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités de Paris, de Seine Saint-Denis et de la Somme)

Les DRIHL (Directions régionales et interdépartementales de l'Hébergement et du logement) de Paris et du Val-de-Marne

Les DISP (Directions interrégionales des services pénitentiaires) de Paris, de Marseille et des Hauts-de-France

Le Fonds Social Européen - Initiative Pôle Emploi des jeunes PACA

La mairie de Paris

Toulon Métropole

Les SPIP (Services pénitentiaires d'Insertion et de Probation) de Paris, de l'Oise, de Seine-Saint-Denis et de la Somme

Les Villes d'Amiens et de Vincennes

La Fondation Eleos

sous égide de la Fondation Notre Dame

La Fondation des Flandres

sous égide de la Fondation Notre Dame

La Fondation de France

La Fondation JM.BRUNEAU

sous égide de la Fondation de France

La Fondation Marie-Eugénie Rose

sous égide de la Fondation Notre Dame

Société SERIMCO



Association reconnue d'utilité publique

88 boulevard de la Villette ● 75019 Paris
01 43 14 31 00 ● maisons-accueil@ilot.asso.fr ● www.ilot.asso.fr